PROCÈS-VERBAL

DU 5 JUILLET 2024

SÉANCE ORDINAIRE

SONT PRÉSENT:

M. Jean-Pierre Bélanger :	Maire
M. Bruno Roy, conseiller :	siège nº : 1
M. Gérard Desjardins, conseiller :	siège nº : 2
M. André Blouin, conseiller	siège nº : 3
M. Rodrigue Ouellet, conseiller :	siège nº : 4
M. Gaétan Proulx, conseiller :	siège nº : 5
M. Gervais Parent conseiller :	siège nº : 6

Monsieur Robert Lyman, directeur général est aussi présent

EST ABSENT :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, monsieur Jean-Pierre Bélanger constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19h00,

2 personnes assistent à la séance.

24-07-001

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUILLET 2024

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 7 juin 2024
4. Informations et dépôt de documents
4.1 Correspondance
4.2 MRC de La Mitis : Rapport du maire
5. Administration générale
5.1 Lecture et adoption des comptes payés et à payer
5.2 Dépôt des états financiers internes au 30 juin 2024
5.3 Modification résolution 17-61
5.4 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires
6. Première période de questions
7. Sécurité publique et civile
Pas de point à traiter
8. Travaux publics-Transports
8.1 Chemins à doubles vocations

9. Hygiène du milieu
Pas de point à traiter
10. Aménagement, Urbanisme et développement
10.1 Proposition d'étude hydrogéologique AKIFER
11. Loisirs, culture et vie communautaire
Pas de point à traiter
12. Dossiers des Élus
13. Varia
14. Deuxième période de questions
15. Levée de la séance

Il est proposé par M. André Blouin et appuyé par M. Gervais Parent

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-07-002 **3. <u>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 7 JUIN 2024</u>**

Les membres du Conseil municipal ont reçu copie et pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du 7 juin 2024

Il est proposé par M. Gérard Desjardins et appuyé par M. Rodrigue Ouellet

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 7 juin 2024 soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. INFORMATIONS ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

4.1 <u>CORRESPONDANCE</u>

Madame Geneviève Guilbaut ministre du Transport :
confirme l'octroi d'une aide financière de 75 000$ à la municipalité via le PPA-CE;

S.A.A.Q. : informe la municipalité qu'une vérification mécanique sera bientôt à échéance.

Monsieur Raoul Garon : nous a remis une lettre de démission au comité consultatif d'urbanisme (CCU)

4.2 <u>MRC de La Mitis : Rapport du maire de la séance de juin de la MRC</u>

- Présentation des états financiers de la MRC
- Avis de conformité des règlements 275-24 et 276-24 de notre municipalité
- Demande d'aide financière au comité de gestion entente intégration pour réfection G-104 afin de compenser les coûts

supplémentaires liés à l'entretien des chemins et de l'usure prématurée causée par le transport de véhicules lourds.

- Un mandat a été donné à la firme de génie FQM pour évaluer les dommages supplémentaires.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

24-07-003

5.1 LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer en date du 30 juin 2024 est déposée pour approbation par les membres du conseil ;

ATTENDU QUE cette liste comprend aussi certains paiements effectués par la direction générale, conformément aux dispositions du règlement sur le contrôle budgétaire et sur la délégation de pouvoirs ;

ATTENDU QUE la liste a été étudiée par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

Il EST PROPOSÉ PAR M. Rodrigue Ouellet et appuyé par M. André Blouin

D'approuver la liste des comptes à payer en date du 30 juin 2024 au montant de 86 098.03$

QUE le conseil municipal confirme les crédits nécessaires aux fins d'effectuer les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-07-004

5.2 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS INTERNES AU 30 JUIN 2024

ATTENDU QUE les états financiers intérimaires au 30 juin 2024 ont été déposés aux membres du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-Garnier ;

ATTENDU QUE les états financiers ont été étudiés par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. Bruno Roy et appuyé par M. Rodrigue Ouellet

QUE le conseil municipal accepte le dépôt des états financiers intérimaires au 30 juin 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-07-005 **5.3 <u>MODIFICATION RÉSOLUTION 17-61</u>**

ATTENDU QUE la résolution 17-61 a encore force de loi;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer les signataires pour la transaction;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. Gérard Desjardins et appuyé par M. André Blouin

QUE le conseil municipal de la Paroisse Saint-Charles-Garnier autorise monsieur Jean-Pierre Bélanger maire et monsieur Robert Lyman directeur général à titre de signataire pour et au nom de la Municipalité de Saint-Charles-Garnier dans la transaction de la vente du lot 4 987 429 tel que stipulé dans la résolution 17-61.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-07-006 **5.4 <u>DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES</u>**

Conformément aux exigences de l'article 357 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités, les membres du Conseil municipal déposent, séance tenante, leur formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires.

Le greffier-trésorier, M. Robert Lyman, déclare avoir reçu toutes les déclarations des membres du Conseil de la municipalité de Saint-Charles-Garnier.

6. <u>PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS</u>

7. <u>SÉCURITÉ PUBLIQUE</u>

PAS DE POINT À TRAITER

8. <u>TRAVAUX PUBLICS-TRANSPORTS</u>

24-07-007 **8.1 <u>DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS À DOUBLE VOCATION</u>**

ATTENDU QUE cette résolution s'avère un renouvellement de demande;

ATTENDU QUE la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

ATTENDU QUE les critères quant à l'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

ATTENDU QUE le ministère des Ressources Naturelle et Forêts et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la Municipalité de Saint-Charles-Garnier l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent la ou les routes du réseau municipal à compenser;

ATTENDU QUE la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une demande de compensation portant sur une route n'ayant pas fait l'objet de demandes préalablement;

ATTENDU QUE l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd pour l'année 2023.

NOM DU OU DES CHEMINS SOLLICITÉS	LONGUEUR À COMPENSER (km)	RESSOURCE TRANSPORTÉE	NOMBRE DE CAMIONS CHARGÉS PAR ANNÉE
Route de ST-Charles-Garnier	3,22	Bois brut	1 830
Chemin du 7e Rang Ouest	3,08	Bois brut	
Chemin du portage	2,19	Bois brut	390
Totaux:	8,49		2 220

IL EST PROPOSÉ PAR M. Gervais Parent et appuyé par M. Rodrigue Ouellet

QUE la municipalité de Saint-Charles-Garnier demande au ministère des Transports une compensation pour l'entretien du ou des chemins à double vocation susmentionnés, et ce, sur une longueur totale de 8.49 km.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. HYGIÈNE DU MILIEU

Pas de point à traiter

10. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

24-07-008

10.1 PROPOSITION D'ÉTUDE HYDROGÉOLOGIQUE AKIFER

ATTENDU QUE le projet de création d'un camping urbain nécessite une étude hydrogéologique afin de caractériser un puits existant;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Rodrigue Ouellet et appuyé par M. André Blouin

QUE la Municipalité de Saint-Charles-Garnier accepte la proposition tarifaire de Akifer au montant de 18 371$ plus taxes

applicables pour une étude hydrogéologique;

QUE cette éventuelle charge soit imputée au programme de la TECQ 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. <u>LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE</u>

Pas de point à traiter

12. <u>DOSSIERS DES ÉLUS</u>

_____
_____
_____
_____
_____
_____

13. <u>VARIA</u>

14 <u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u>

24-07-009 **15. <u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u>**

Il est proposé par M. Bruno Roy et appuyé par M. André Blouin de la lever de l'assemblée à 19h32.

Je, Jean-Pierre Bélanger, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

…..…… ……..…..……

Jean-Pierre BÉLANGER, maire Robert Lyman, greffier-trésorier